

3MB
Société en Nom Collectif
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2 Rue Joseph Ferrier
71600 SAINT YAN
R.C.S. MACON 999 502 826

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE
DU 8 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE-VINGT-SIX, le HUIT JUILLET à 10 H 00
Au siège social,

Les associés de la Société « **3MB** », Société en Nom Collectif au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET, titulaire de.....	51 parts
- Madame Marina Lilia BRISSET, titulaire de	49 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de	100 parts
--	------------------

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET**, Co-Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

- **Autorisation de cessions de parts sociales,**
- **Cession de parts sociales**
- **Modification de la répartition du capital suite à la cession de parts sociales,**
- **Modification corrélatrice de l'article 7 des statuts**
- **Modification de la gérance – Démission d'un co-gérant**
- **Modification corrélatrice de l'article 15.1 des statuts.**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

0103
113

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions
- La feuille de présence.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du désir de **Madame Marina Lilia BRISSET**, de céder à :

→ **Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET**,

Né le 13 Septembre 1978 à MELUN (77),

Demeurant 98 Bis Route de Saint Germain – 71600 PARAY LE MONIAL,

Marié à Madame Mégane MIRAUX, à la Mairie de CHASSENARD (03510), le 13

Juillet 2024 sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage préalable à leur union,

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification,

De nationalité Française,

Résident au sens de la réglementation fiscale.

QUARANTE NEUF (49) parts sociales lui appartenant dans la société.

Déclare autoriser cette cession de parts, à compter du jour où la cession sera signifiée à la société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession de parts au siège de la Société.

Madame Marina Lilia BRISSET perd sa qualité d'associée à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que **l'article 7** des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la société.

HB

HB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de la résolution précédente décide de modifier l'article 7 des statuts.

ARTICLE 7 – PARTS SOCIALES

Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 Juillet 2026, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

→ **A Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET**
A concurrence de CENT (100) parts sociales, ci..... 100 parts sociales
Numérotées de 1 à 100.

SOIT l'intégralité des parts composant le capital social : ----- 100 parts sociales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale suite à la résolution précédente prend acte de la démission de **Madame Marina Lilia BRISSET de ses fonctions de co-gérante** au sein de la société « 3MB », et ce à compter de ce jour.

Il convient de préciser que **Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET reste le seul Gérant de ladite société.**

Et de procéder à la modification de l'article 15.1 des statuts (suppression de Madame Marina Lilia BRISSET), ainsi qu'il suit :

15.1 Nomination

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés.

Ils sont désignés soit par les statuts, soit par une délibération ultérieure des associés prise à la majorité en capital.

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée illimitée, est :

- Monsieur Maurice Jacky Marcel BRISSET
Né le 13 Septembre 1978 à MELUN (77000)
Demeurant 98 Bis Route de Saint Germain – 71600 PARAY LE MONIAL.

A ce présent intervenant qui déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MB

MB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. Maurice Jacky Marcel BRISSET



M. Marina Lilia BRISSET

« Bon pour cessation des fonctions de gérant »

" Bon pour cessation des
fonctions de gérant "

